

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent du développement social et économique présente son sixième rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 25 mai 2023, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 218 — *Loi sur la désignation de juge puîné (modification de diverses lois)/An Act Respecting the Title "Associate Judge" (Various Acts Amended)*;
- projet de loi 222 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (programmes d'alimentation)/The Public Schools Amendment Act (Nutrition Programs)*;
- projet de loi 230 — *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales et scolaires/The Municipal Councils and School Boards Elections Amendment Act*;
- projet de loi 237 — *Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire/The Advanced Education Administration Amendment Act*;
- projet de loi 238 — *Loi sur la responsabilisation des foyers de soins personnels (modification de diverses lois)/The Personal Care Home Accountability Act (Various Acts Amended)*.

Composition du Comité :

- M. ALTOMARE;
- N. FONTAINE;
- M. ISLEIFSON;
- M. MARTIN;
- M. MICKLEFIELD;
- M. SCHULER.

Le Comité a élu :

- M. MARTIN à la présidence;
- M. SCHULER à la vice-présidence.

Substitutions effectuées pendant la réunion :

- M. le *ministre* GOERTZEN remplace M. ISLEIFSON;
- M. ISLEIFSON remplace M. le *ministre* GOERTZEN;
- M. le *ministre* JOHNSTON remplace M. ISLEIFSON.

Députés ne siégeant pas au Comité et étant intervenus :

- M. GERRARD;
- M^{me} LAMOUREUX;
- M. MOSES.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 237 — *Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire/The Advanced Education Administration Amendment Act* :

Nicholas Greco
Kenton Anderson

Providence University College and Theological Seminary
Particulier

Le Comité a entendu trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 238 — *Loi sur la responsabilisation des foyers de soins personnels (modification de diverses lois)/The Personal Care Home Accountability Act (Various Acts Amended)* :

Rhonda Nichol
Sheryl King
Patricia Rawsthorne

Particulier
Particulier
Particulier

Exposés écrits :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 222 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (programmes d'alimentation)/The Public Schools Amendment Act (Nutrition Programs)* :

Sandy Nemeth

Manitoba School Boards Association

Le Comité a reçu deux exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 230 — *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales et scolaires/The Municipal Councils and School Boards Elections Amendment Act* :

Sandy Nemeth

Manitoba School Boards Association

Denys Volkov

Association of Manitoba Municipalities

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 238 — *Loi sur la responsabilisation des foyers de soins personnels (modification de diverses lois)/The Personal Care Home Accountability Act (Various Acts Amended)* :

Diana Rasmussed

Conseil consultatif des familles d'Oakview Place

Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :

(N° 218) — *Loi sur la désignation de juge puîné (modification de diverses lois)/An Act Respecting the Title “Associate Judge” (Various Acts Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que l'article 67 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Entrée en vigueur

67 La présente loi entre en vigueur 120 jours après sa sanction.

(N° 222) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (programmes d'alimentation)/The Public Schools Amendment Act (Nutrition Programs)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 230) — *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales et scolaires/The Municipal Councils and School Boards Elections Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 237) — *Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire/The Advanced Education Administration Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que l'article 4 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Entrée en vigueur

4 La présente loi entre en vigueur à la date fixée par proclamation.

(N° 238) — *Loi sur la responsabilisation des foyers de soins personnels (modification de diverses lois)/The Personal Care Home Accountability Act (Various Acts Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Le Comité a voté contre l'adoption de l'article 4 du projet de loi.

Le Comité a voté contre l'adoption de l'article 5 du projet de loi.

Il est proposé d'ajouter, après la partie 3 du projet de loi, ce qui suit :

PARTIE 3.1

MODIFICATIONS CONDITIONNELLES

Modifications conditionnelles

7.1 *Si le projet de loi 23 déposé au cours de la cinquième session de la quarante-deuxième législature et intitulé **Loi modifiant la Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale** est sanctionné :*

a) *le titre de la partie 3 est remplacé par « LOI SUR LES ADULTES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE »;*

b) *l'article 6 est remplacé par ce qui suit :*

Modification du c. A6.1 de la C.P.L.M.

6 *La présente partie modifie la **Loi sur les adultes ayant une déficience intellectuelle**.*

c) *l'article 7, dans la mesure où il édicte le paragraphe 25.4(1), est amendé par substitution, à « la personne vulnérable », de « l'adulte ayant une déficience intellectuelle ».*

Il est proposé que l'article 8 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Entrée en vigueur

8 *La présente loi entre en vigueur à la date fixée par proclamation.*

Le président,

Rapport présenté par :

Shannon Martin

Le 25 mai 2023